

Le harcèlement à l'école, qu'est-ce que c'est ?

Pour en savoir plus:

Antenne Scolaire
71 rue de Fiennes – 1070 Anderlecht
02/529 88 50
antennescolaire@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire



Une initiative du Service Prévention d'Anderlecht, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht.
EDITEUR RESPONSABLE: JEAN VERHULST, PLACE DU CONSEIL 1 – 1070 ANDERLECHT

Mise à jour en avril 2020 par les Services de Prévention du Décrochage Scolaire des communes d'Anderlecht, de Berchem-Sainte-Agathe, de Ganshoren, de Saint-Gilles, de Saint-Josse-Ten-Noode, d'Uccle, de la ville de Bruxelles, de Watermael-Boisfort et de Woluwe-Saint-Lambert.

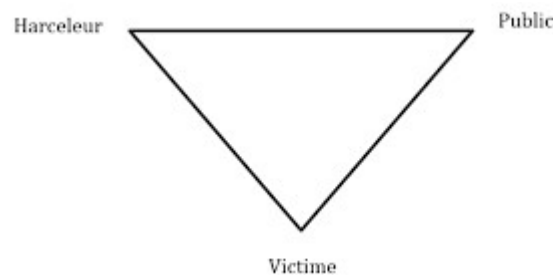
« On parle de harcèlement, lorsqu'un élève, un groupe d'élèves ou un membre de l'équipe éducative soumet, à l'insu de l'adulte, par la force, de façon agressive, répétée et continue ; un autre élève fragilisé dans le but de le blesser, l'attrister ou l'humilier »

3 composantes essentielles :

- ✓ Volonté de nuire et d'humilier
- ✓ Partout et tout le temps
- ✓ Rapports de force disproportionnés

Qui sont les acteurs du harcèlement ?

Ce sont : le harceleur (l'auteur) qui s'impose par la force et le sentiment d'impunité ; la victime qui subit dans le silence par peur, honte et/ou culpabilité ; et les témoins qui peuvent être passifs ou actifs dans la dynamique de la relation triangulaire.



Quelles sont les formes du harcèlement ?

Verbal : Insultes, moqueries, rumeurs...etc.

Physiques : corporel (pousser, taper, pincer...etc.) ou matériel (voler, racketter...etc.)

Psychologique : relationnel (exclure, rejeter...etc.)

Numérique : sur les réseaux sociaux ou par sms (poster des photos pour humilier ou stigmatiser, envoyer des sms méchants...etc).

Comment peut-on identifier le harcèlement ?

On le repère par un changement de comportement visible ou perceptible principalement chez la victime mais aussi chez certains témoins : décrochage scolaire, absence, retard, baisse des résultats, démotivation, déscolarisation... ; isolement, agressivité, trouble du sommeil ; repli sur soi, addiction aux jeux ; dépression, pleurs, honte, peur, culpabilité.

Quelles sont ses conséquences ?

Pour la victime ; isolement relationnel, troubles anxiodépressifs, décrochage et phobie scolaire, acte délictueux, addictions, troubles, suicide...etc.

Pour l'harceleur ; impunité, mal-être et difficulté d'intégration sociale...etc.

Pour les témoins ; sentiment de lâcheté, peur de représailles et d'être vu comme une balance.

Pour l'école ; renforcement des tensions et de la loi du silence, perturbation du climat scolaire et de la qualité des apprentissages.

Que dit la loi sur le harcèlement à l'école ?

Le harcèlement est condamné par le droit pénal dans son article 442 qui prévoit de la prison et une amende à l'encontre de quiconque qui harcèle autrui.

En droit scolaire, l'article 8 du décret mission du 24/07/1997 ainsi que le décret anti-discrimination de 2008 et l'Arrêté du Gouvernement de la Fédération-Wallonie-Bruxelles du 2008 relatif aux ROI (règlement d'ordre intérieur) condamnent les faits de harcèlement.

Que faut-il faire si tu es victime ou témoin de harcèlement ?

Que tu sois victime ou témoin, il faut dépasser ta honte, ta culpabilité ou ta peur des représailles et en parler : à tes parents, tes amis, tes proches, un membre de l'équipe éducative avec qui tu t'entends bien, au CPMS, à l'animateur d'un service que tu fréquentes : AMO, Centre de Jeunes, à nous,...

Tu peux également appeler **gratuitement le 103** « écoute enfants » si tu veux garder l'anonymat et/ou, **tes parents, le 0800/95.580** (numéro vert pour les parents d'élèves touchés par la violence scolaire).

Pour en savoir plus :

« Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire, 3eme édition » Fédération-Wallonie-Bruxelles.

« Quelques pistes pour améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement à l'école » Centre local de promotion de la santé « Clps-Bw Asbl » ; janvier 2014.

« Prévention du harcèlement entre élèves : balises pour l'action » Septembre 2016 ; Réseau prévention harcèlement sous la coordination de Anne Ferrard et Benoit Galand

« Le harcèlement en milieu scolaire » Journées des 4 et 18 novembre 2014 par Bruno Humbeeck / CLPS Luxembourg

« Harcèlement à l'école, à qui en parler » ; Brochure de la FWB et du CEF (Comité des Élevés Francophones)

